

Décision n° 2023-43 portant désignation des membres de la commission consultative paritaire du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment le 13° de son article 3 ;

Vu la décision n° 770-2022 du 30 septembre 2022 du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur créant la commission consultative paritaire du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le courrier de Mme Natacha AKPLOGAN en date du 26 septembre 2023 ;

Vu le courriel de Mme Viviane RENAULT en date du 28 novembre 2023 ;

Vu la fin des fonctions de M. Aurélien LEYNET au Haut Conseil ;

Vu la proposition adressée par les représentants du personnel au syndicat SGEN-CFDT le 27 octobre 2023,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Nadia BOUHASSOUN, membre suppléante de la commission consultative paritaire au titre des représentants des personnels, est nommée membre titulaire, en remplacement de Monsieur Aurélien LEYNET, membre titulaire ayant quitté ses fonctions au Haut Conseil.

Article 2

Monsieur Benjamin DAGOT, Monsieur Philémon POURQUIE et Madame Sophie GUILLET sont nommés représentants des personnels suppléants en remplacement, respectivement, de Madame Nadia BOUHASSOUN, dve Madame Natacha AKPLOGAN et de Madame Viviane RENAULT.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 28 novembre 2023

Le président par intérim
signé
Stéphane LE BOULER